



Communiqué de presse

Audit énergétique obligatoire au 1er avril : une incitation concrète à la rénovation... à condition de pouvoir la financer !

Paris, le 30 mars 2023 – A partir du 1^{er} avril, un audit énergétique devra obligatoirement être réalisé pour la vente de maisons ou immeubles en monopropriété avec un DPE F ou G. Cet état des lieux de la performance énergétique du bâtiment fournira deux scénarios de travaux pour le faire sortir du statut du passoire et atteindre la lettre C minimum. Les économies d'énergies ainsi que l'impact sur la facture seront également calculés. De quoi motiver les nouveaux propriétaires et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores. A condition de pouvoir financer ces travaux...

L'audit énergétique : une analyse poussée des performances d'un logement

A partir du 1^{er} avril la mise en place de l'audit énergétique devient obligatoire pour **toutes les ventes de maisons individuelles ou d'immeubles en monopropriété considérés comme des passoires thermiques, avec un diagnostic de performance énergétique F ou G.**

Cette analyse complète des performances énergétiques d'un logement a vocation à cibler les points de déperditions thermiques du logement (combles, murs, ventilation) et chiffrer les travaux recommandés pour améliorer l'efficacité énergétique pour atteindre une lettre C. « *L'audit énergétique présente deux scénarios de travaux pour améliorer la performance énergétique du logement : soit des travaux réalisés en une fois, dans le cadre d'une rénovation globale, soit des travaux réalisés par étape, avec dans chacune d'entre elles, le chiffrage de l'impact sur la facture énergétique. Les acheteurs vont donc avoir toutes les cartes en main pour savoir concrètement quels travaux réaliser et quelles économies en attendre sur leur facture énergétique!* » explique Romain Villain, directeur général de [heero by EP](#), acteur de l'accompagnement de la rénovation énergétique.

Des montants de travaux importants, avec des aides mais souvent insuffisantes.

L'audit énergétique affiche donc les montants de travaux à réaliser incluant **à la fois les travaux de rénovation énergétiques comme l'isolation des murs, ou le changement de chaudière, mais également tous les travaux induits par ces changements (peinture, électricité...).**

Les montants de travaux estimés dans les scénarios de rénovation globale risquent donc d'être conséquents, **d'autant plus que l'objectif de l'audit est de faire des recommandations pour faire passer le DPE des logements concernés d'une lettre F ou G à une lettre de C au minimum** : « *On estime que les montants de travaux pour une rénovation globale d'une maison F ou G de 100 m² carré environ vont de 30 000 à 50 000 €. C'est pourquoi l'audit indique également un scénario de travaux qu'il est possible de réaliser par étape, pour étaler les dépenses. Mais attention, le coût final sera alors au global plus important car faire tous les travaux lors d'un seul chantier est plus efficace et moins couteux que de faire revenir plusieurs fois une entreprise... à condition bien sûr de pouvoir financer ces travaux!* » explique Romain Villain.

Bien sûr, lorsque les travaux sont réalisés par un artisan RGE, il est possible d'obtenir des aides comme MaPrimeRénov' et les CEE pour financer en partie les travaux de rénovation. Pour autant, actuellement, heero, qui accompagne les particuliers dans les démarches administratives pour l'obtention de ces aides, a calculé que **les aides ne représentent en moyenne que 15 % des devis de travaux de rénovation. Le reste-à charge moyen est donc de 85 % du montant des travaux.** « *Les aides à la rénovation sont un vrai accélérateur pour ceux qui veulent effectuer des travaux de rénovation énergétique. Mais les montants restent limités, notamment pour les classes moyennes. Avec un reste-à-charge qui atteint près de 85 % du montant des travaux en moyenne, les travaux de rénovation restent compliqués à financer sans crédit. L'audit énergétique, qui fait apparaître des montants de travaux importants, risque d'accroître ce besoin de financement* » explique Romain Villain.

La nécessité de proposer des solutions de financement pour les travaux de rénovation énergétique

Heero vient ainsi de lancer une offre de financement pour des montants de 4 000 à 75 000 € éligibles quels que soient les niveaux de revenus et le statut de propriétaires occupants ou bailleurs. Cette offre de crédit permet par ailleurs d'avancer les aides à la rénovation et évite ainsi aux particuliers d'avancer le montant des aides systématiquement versées 2 à 3 mois après l'achèvement des travaux, soit en moyenne 5 à 8 mois après les premiers acomptes versés sur devis.

« *La possibilité de financer à crédit les travaux de rénovation énergétique, avec une avance des aides, un étalement de leur coût et un impact budgétaire moindre, devrait inciter à la réalisation d'un bouquet de travaux, voire une rénovation globale, au lieu de mono geste dont l'efficacité énergétique est moindre* » conclut Romain Villain.

À propos de Heero

[Heero](#), créé et impulsé par le startup studio nantais EP, est un acteur innovant du financement de la rénovation énergétique. Il met à disposition des propriétaires un parcours client qui leur permet d'estimer le montant de leurs travaux et les aides auxquelles ils sont éligibles (CEE, MaPrimeRénov'), aides pour lesquelles Heero réalise les démarches administratives pour faciliter leur obtention. Heero propose

également des solutions de financement complémentaires pour le reste-à-charge des travaux. Simplification, accompagnement et transparence sont les clés pour inciter les Français à rénover et ainsi accélérer la transition énergétique. Heero s'appuie sur le savoir-faire tech du startup studio EP#OneMakerNation, qui met à contribution ses équipes tech et data pour simplifier le parcours client, donner accès et rendre intelligibles les data des territoires.

Heero est également membre de la [French PropTech](#).

